

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DE LA WILAYA DE BEJAIA
RUE DE LA LIBERTE BEJAIA
NIF : 099306019000632
AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi N°23/12 du 5 Aout 2023 fixant les règles générales aux marchés publics , la direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Bejaia informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimal N°07/2025 publié dans les quotidiens NATIONAUX « **DERBY** » et « **المستقبل المغربي** » du : **02/09/2025** relatif au projet :

PROJET:réalisation d'un établissement d'éducation physique et de sport à Amizour

Lot 01 :Bloc administration, Amphithéâtre, hébergement locaux techniques en TCE sauf VRD

Lot 02 :SALLE omnisport en TCE sauf VRD

L'évaluation et analyse des offres faites conformément aux critères prévus dans le cahier des charges, ont donné aux résultats suivants :

LOT	Entreprise	NIF	Délai de réalisation	Montant de l'offre en TTC	Montant corrigé	Note technique /90	OBS
lot 01: bloc administration, Amphithéâtre, hébergement locaux techniques en TCE sauf VRD	ETB TCE ZERGUINI ALI	000706018565472	25 Mois	187.794.019,00 DA	187.867.799,00 DA	47,20/90	Pré qualifié à l'offre technique et moins disant à l'offre financière
lot 02: salle omnisport en TCE sauf VRD	EURL TIN COST	16706220033214100000	18 Mois	215.737.771,55 Da	210.688.988,30 DA	55,00/90	Pré qualifié à l'offre technique et moins disant à l'offre financière.

Les soumissionnaires intéressés sont invités de se rapprocher de la direction de la jeunesse et des sports au plus tard 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur offre

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans un délai de 10 jours qui suivent la date de publication de l'avis auprès de la commission de wilaya des marchés publics Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi N°23/12 du 5 Aout 2023 fixant les règles générales aux marchés publics.